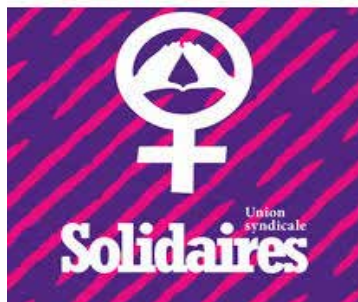


Conditions de travail

Solidaires finances

Contre les violences
faites aux femmes



Le 25 novembre 2017, le gouvernement s'est engagé à ce que soit mis en œuvre un plan d'action contre les violences sexuelles et sexistes. Les employeurs publics ont un rôle déterminant à jouer pour faire évoluer les mentalités et garantir aux agent-es la mise en œuvre de toute mesure nécessaire à la prévention, au traitement et à la condamnation des actes de violences sur le lieu de travail.

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018, comporte certaines avancées dont celle de la responsabilité des employeurs en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles, de harcèlement et les agissements sexistes.

Les cinq axes de l'accord portent sur :

- Axe 1 :** renforcer la gouvernance des politiques d'égalité.
- Axe 2 :** créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles.
- Axe 3 :** supprimer les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière.
- Axe 4 :** mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle.
- Axe 5 :** renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Formation ministérielle relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Ainsi, une formation qui s'inscrit pleinement dans ce contexte va être déployée dans l'ensemble des services des Mefs à compter de 2020.

La formation va concerner :

- de manière prioritaire les RH, les acteurs de la prévention : médecins, ISST, AP et les représentant-es des personnels ;
- ainsi que l'ensemble des agent-es : sensibilisation de 3 heures.

La formation déployée intervient dans le cadre d'un marché interministériel suite à une obligation légale de formation pour tout employeur, public comme privé (*former et sensibiliser*), introduite dans la Fonction publique d'État par la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction publique. Il s'agirait donc d'une volonté politique avec pour ambition affichée « d'exemplarité de l'État ».

C'est le groupe EGAE qui a obtenu le marché : <http://groupe-egae.fr/>.

Si pour **Solidaires Finances**, il est impératif que tous les agent-es, quels que soient leurs niveaux de responsabilité, leurs grades, leurs missions, soient formés, la circulaire du 9 mars 2018 prévoyait que les représentant-es des personnels soient formés, donc pour les CT, CAP et CHSCT. L'administration n'a retenu que celles et ceux des CHSCT...

Les membres titulaires et suppléants des CHSCT auront donc droit à cette formation d'une durée d'une journée, organisée en lien avec l'IGPDE, avec le concours des secrétaires-animateurs.

Avant sa mise en place, une formation test a eu lieu avec quelques membres du CHSCTM, le 21 octobre 2019. Si cette formation a été globalement positive et devrait participer à faire bouger les lignes, il manquait une part plus importante sur l'action du CHSCT. **Solidaires Finances** a demandé à ce que cette lacune soit comblée...





Point de vigilance

Qui finance cette formation des membres de CHSCT ?

Cette formation constitue t'elle, au sens de la loi, une formation professionnelle ? Si tel est le cas, alors la formation devrait être payée par les directions, sur leur budget de fonctionnement, comme n'importe quelle formation professionnelle.

Or, l'accord du 30 novembre 2018 précise bien que cette formation constitue une priorité du *nouveau schéma directeur de la formation professionnelle* tout au long de la vie des agents.

Ce premier argument est d'ailleurs renforcé par l'importance plus ou moins grande des budgets des CHSCT locaux : et selon le cas, cela varie énormément d'un CHSCT à l'autre ! Cette formation ne doit pas amputer sur les actions de prévention des risques professionnels financés habituellement par les budgets locaux au nom de l'urgence, l'exemplarité et la complémentarité !

En conséquence, pour **Solidaires Finances**, les CHSCT ne doivent pas financer cette formation.

Formations de Solidaires



L'organisme de formation de Solidaires, le Cefi Solidaires (<https://solidaires.org/>.

Le-CEFI), propose deux formations à destination de l'ensemble des syndicats privés et publics.

Égalité femmes-hommes, agir syndicalement contre les stéréotypes

Cette formation propose :

- de réactualiser ses connaissances sur les inégalités sexuées, les lois, les dispositifs et les outils syndicaux à disposition pour les faire reculer, dans le secteur privé comme dans la Fonction Publique ;
- d'appréhender/mutualiser des cadres d'analyse et des notions théoriques relatives aux rapports sociaux de sexe et les mettre en débat ;
- de formuler les enjeux syndicaux liés à ces questions tant en termes de luttes sociales que de renouvellement syndical, et construire des pistes d'action et de mobilisation sur ce front de lutte ;
- d'échanger sur nos pratiques en la matière.

En conclusion, si Solidaires Finances considère qu'il est intéressant de participer à la formation proposée par le ministère, il est encore plus important pour les équipes militantes (CT, CAP et CHSCT) de participer aux formations syndicales du Cefi afin de s'emparer de ce sujet.

Agir syndicalement contre les violences sexistes

Les équipes syndicales sont confrontées à des situations de violences sexistes vécues soit par des collègues soit par des camarades. Ce stage vise à outiller les participant-es sur la lutte contre violences sexistes au travail et hors travail, et à intégrer cette lutte dans l'activité syndicale.

Cette formation propose :

- d'acquérir ou de réactualiser ses connaissances sur les violences sexistes et leurs mécanismes, les lois, les dispositifs et les outils syndicaux à disposition pour les combattre ;
- appréhender et de mutualiser des cadres d'analyse sur ces violences dans une perspective féministe ;
- de formuler les enjeux syndicaux liés à ces questions, de construire des pistes d'action et de mobilisation ;
- et d'échanger sur nos pratiques.

N'hésitez pas à contacter les représentants Solidaires Finances au CHSCT ministériel

Jean CAPDEPUY- Solidaires Finances publiques - 06 30 53 39 99

Agnes GROUT - Solidaires Douanes - 09 70 27 82 65

Jean-Jacques HUET - Solidaires IDD - 02 32 23 45 76

Simon DESGOUTTES - SUD INSEE - 06 88 85 22 24

Laurence DOSSET - Solidaires Finances publiques - 06 77 22 98

David SIRONNEAU - Solidaires CCRF & SCL - 02 32 81 88 68

